

Le pouls de la SST 2025: la santé et la sécurité au travail à l'ère des bouleversements climatiques et numériques

Eurobaromètre Flash – Résumé

Auteurs: Sharon Belli et Femke De Keulenaer, Ipsos – Affaires publiques européennes.

Gestion de projet: Maurizio Curtarelli et Pierre Bérastégui, Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA).

Le présent résumé a été réalisé à la demande de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA). Son contenu ainsi que les avis et conclusions qui peuvent y être exprimés n'engagent que leurs auteurs et ne reflètent pas nécessairement l'opinion de l'EU-OSHA.

Ni l'Agence européenne ni aucune autre personne agissant pour le compte de cette agence n'est responsable de l'utilisation qui pourrait être faite des informations suivantes.

© Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail, 2026

Reproduction autorisée, moyennant mention de la source.

Toute utilisation ou reproduction de photographies ou d'autres éléments qui n'appartiennent pas à l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail doit faire l'objet d'une demande d'autorisation directement adressée aux titulaires des droits d'auteur. Il peut vous être demandé d'acquérir des droits supplémentaires si un contenu spécifique représente des personnes privées identifiables ou comprend des travaux de tiers.

Table des matières

Liste des figures	4
Introduction	5
1 Technologies numériques sur le lieu de travail	7
1.1 Types les plus courants de technologies numériques utilisées sur le lieu de travail	7
1.2 Répartition, suivi et évaluation du travail effectué au moyen d'appareils numériques	8
1.3 Travailleurs de plateformes numériques	8
1.4 Travail à distance, hybride et sur site: lieu de travail principal	8
1.5 Risques en matière de SST liés à l'utilisation des technologies numériques	9
2 Risques psychosociaux et santé mentale sur le lieu de travail	11
2.1 Facteurs de risque psychosociaux	11
2.2 Perceptions concernant la précarité de l'emploi	12
2.3 Parler de la santé mentale au travail	13
2.4 Initiatives visant à lutter contre le stress et les problèmes de santé mentale sur le lieu de travail	13
3 Changement climatique et sécurité et santé au travail	15
3.1 Exposition à des facteurs de risques liés au changement climatique	15
3.2 Préoccupations concernant le changement climatique et la sécurité et la santé au travail	16
3.3 Mesures préventives visant à lutter contre les effets du changement climatique sur la santé	17
4 État de santé des travailleurs	19

Liste des figures

Figure 1: question DX7 – Utilisez-vous l'une des technologies numériques suivantes dans le cadre de votre activité professionnelle principale?	7
Figure 2: question A2 – À votre connaissance, l'organisation pour laquelle vous travaillez utilise-t-elle des technologies numériques pour...? (% EU-27)	8
Figure 3: question DX6 – Dans lequel des lieux suivants avez-vous travaillé la plupart du temps au cours des 12 derniers mois? (Plusieurs réponses autorisées, %; EU-27)	9
Figure 4: question A1 – Diriez-vous que l'utilisation des technologies numériques sur votre lieu de travail...? (%; EU-27)	10
Figure 5: question B1 – Diriez-vous que, sur votre lieu de travail, vous êtes exposé aux facteurs suivants? (%; EU-27)	11
Figure 6: question E2_3 – Êtes-vous d'accord ou non avec les affirmations suivantes concernant le stress et la santé mentale sur votre lieu de travail? Je risque de perdre mon emploi au cours des six prochains mois (% par pays; EU-27 et IS, NO, CH)	12
Figure 7: question E2 – Êtes-vous d'accord ou non avec les affirmations suivantes concernant le stress et la santé mentale sur votre lieu de travail? (%; EU-27)	13
Figure 8: question E1 – L'une des initiatives suivantes est-elle disponible sur votre lieu de travail? (%; EU-27)	14
Figure 9: question B2 – Au cours des 12 derniers mois, diriez-vous que vous avez été exposé aux facteurs suivants au travail? (%; EU-27)	15
Figure 10: question E2 – Êtes-vous d'accord ou non avec les affirmations suivantes concernant le stress et la santé mentale sur votre lieu de travail? (%; EU-27)	17
Figure 11: question E3 – L'une des mesures suivantes visant à prévenir le stress thermique et les risques liés au changement climatique au travail est-elle en vigueur sur votre lieu de travail? (%; EU-27)	18
Figure 12: question C1 – Au cours des 12 derniers mois, avez-vous souffert de l'un des problèmes de santé suivants, causés ou aggravés par votre travail? (Plusieurs réponses autorisées, %; EU-27)	19

Introduction

Les années qui ont suivi la pandémie de COVID-19 ont été marquées par des bouleversements dans le paysage de la sécurité et de la santé au travail (SST), par l'émergence de nouveaux défis et par l'évolution des difficultés existantes.

Premièrement, le recours croissant aux technologies numériques dans le cadre du travail, qui avait commencé bien avant la pandémie de COVID-19, mais qui a connu une accélération importante pendant celle-ci, en particulier en ce qui concerne les technologies numériques permettant le travail à distance, est devenu une caractéristique permanente du monde du travail, ce qui sous-tend plusieurs implications en matière de SST. Deuxièmement, les changements qui caractérisent actuellement les modes de travail et les attentes de la société ont amplifié les facteurs de risque psychosociaux. Troisièmement, l'incidence croissante du changement climatique s'est muée en facteur critique qui affecte la sécurité et la santé sur le lieu de travail. Enfin, une attention accrue est désormais accordée aux incidences plus générales du travail sur la santé, grâce à la reconnaissance de l'interaction complexe entre facteurs professionnels et santé globale.

Pour le compte de l'EU-OSHA, Ipsos European Public Affairs a interrogé un échantillon représentatif de travailleurs actifs (salariés et indépendants) âgés de 16 ans et plus dans chacun des 27 États membres de l'Union européenne (UE) ainsi qu'en Islande et en Norvège. Entre le 31 mars et le 14 avril 2025, 28 220 entretiens ont été réalisés par téléphone (téléphones portables). Un échantillon représentatif de travailleurs actifs a également été interrogé en Suisse, où la collecte de données s'est déroulée entre le 2 et le 7 avril 2025. Les entretiens y ont été menés en ligne, par la méthode CAWI (entretiens en ligne assistés par ordinateur), et ont porté sur des panels en ligne d'Ipsos et de son réseau de partenaires.

Les données de l'enquête présentées dans le présent rapport sont pondérées en fonction des proportions de population connues. Les moyennes de l'EU-27 sont pondérées en fonction de la taille de la population active âgée de 16 ans et plus de chaque État membre de l'UE. Une note technique concernant les méthodes utilisées pour mener l'enquête est jointe en annexe au présent rapport.

Remarques:

1. Dans le présent résumé, les résultats globaux et les analyses sociodémographiques reposent sur les données des 27 États membres de l'UE (EU-27), tandis que les analyses au niveau national comprennent également l'Islande, la Norvège et la Suisse.
2. Le rapport examine l'évolution des tendances au niveau national par rapport à l'étude «Le pouls de la SST 2022: la sécurité et la santé professionnelles sur les lieux de travail après la pandémie» (avril-mai 2022). En raison des modifications apportées à certains éléments du questionnaire de l'enquête de 2022 qui ont été intégrés au questionnaire de 2025, il convient d'interpréter les comparaisons des tendances avec prudence.
3. Le terme «point de pourcentage» est utilisé pour comparer deux pourcentages différents (l'abréviation est pp). Les différences d'une année à l'autre sont calculées à partir de pourcentages arrondis à l'entier le plus proche.
4. Les résultats des enquêtes sont soumis à des intervalles de tolérance, ce qui signifie que toutes les différences apparentes entre les groupes, les pays ou les années peuvent ne pas être statistiquement significatives. Ainsi, seules les différences statistiquement significatives (au niveau de 5 %) – c'est-à-dire lorsqu'on peut être raisonnablement certain qu'il est peu probable qu'elles se soient produites par hasard – sont mises en évidence dans le texte.
5. Les pourcentages des réponses dépassent 100 % si la question permettait aux participants de sélectionner plusieurs réponses.

6. Dans le présent rapport, les pays sont désignés par leur abréviation officielle, telle qu'indiquée ci-dessous.

AT 	Autriche	DE 	Allemagne	NL 	Pays-Bas
BE 	Belgique	EL 	Grèce	PL 	Pologne
BG 	Bulgarie	HU 	Hongrie	PT 	Portugal
HR 	Croatie	IE 	Irlande	CY 	Rép. de Chypre
CZ 	Tchéquie	IT 	Italie	RO 	Roumanie
DK 	Danemark	LV 	Lettonie	SK 	Slovaquie
EE 	Estonie	LT 	Lituanie	SI 	Slovénie
FI 	Finlande	LU 	Luxembourg	ES 	Espagne
FR 	France	MT 	Malte	SE 	Suède
IS 	Islande	NO 	Norvège	CH 	Suisse

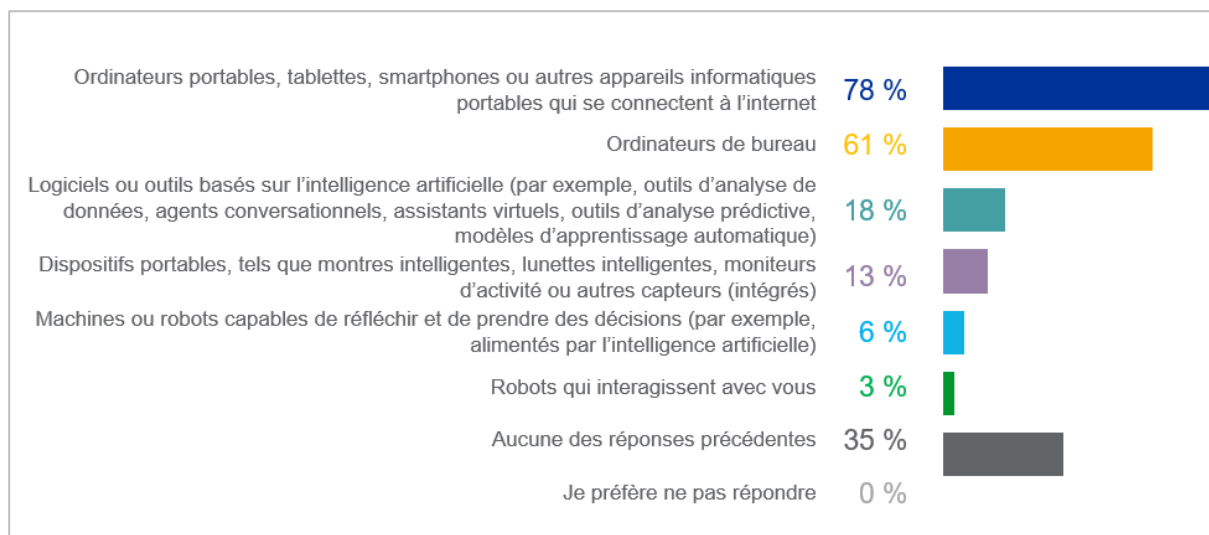
1 Technologies numériques sur le lieu de travail

1.1 Types les plus courants de technologies numériques utilisées sur le lieu de travail

Les technologies numériques les plus couramment utilisées sont **les ordinateurs portables, les tablettes, les smartphones ou d'autres appareils informatiques portables qui se connectent à l'internet**, choisis par 78 % des travailleurs dans l'UE (+ 4 pp par rapport à l'enquête «Le pouls de la SST» menée en avril-mai 2022). Les **ordinateurs de bureau** arrivent en deuxième position, 61 % des travailleurs affirmant en utiliser. Environ un travailleur sur six (18 %) utilise **des logiciels ou des outils basés sur l'intelligence artificielle**, par exemple des outils d'analyse de données, des agents conversationnels, des assistants virtuels, des outils d'analyse prédictive, des modèles d'apprentissage automatique (+ 2 pp par rapport à avril-mai 2022). Viennent ensuite les **dispositifs portables**, tels que les montres intelligentes, les lunettes intelligentes, les moniteurs d'activité ou d'autres capteurs (intégrés), mentionnés par 13 % des travailleurs. Une proportion plus faible de travailleurs déclare utiliser des technologies robotiques avancées dans le cadre de leur travail: 6 % utilisent **des machines ou des robots capables de réfléchir et de prendre des décisions** (par exemple, alimentés par l'intelligence artificielle) et 3 % **interagissent avec des robots** dans le cadre de leur travail.

Dans l'ensemble de l'UE, 90 % des travailleurs déclarent utiliser globalement au moins l'une des technologies numériques énumérées dans l'enquête. Dans les pays étudiés, cette proportion varie de 78 % au Portugal à 96 % en Norvège. En outre, dans l'ensemble de l'UE, 32 % des travailleurs déclarent utiliser une ou plusieurs technologies numériques avancées¹. La proportion la plus élevée de travailleurs déclarant avoir recours à des technologies numériques avancées dans le cadre de leur activité principale se trouve au Danemark (48 %) et la plus faible au Portugal (17 %).

Figure 1: question DX7 – Utilisez-vous l'une des technologies numériques suivantes dans le cadre de votre activité professionnelle principale ? (Plusieurs réponses autorisées, % EU-27)



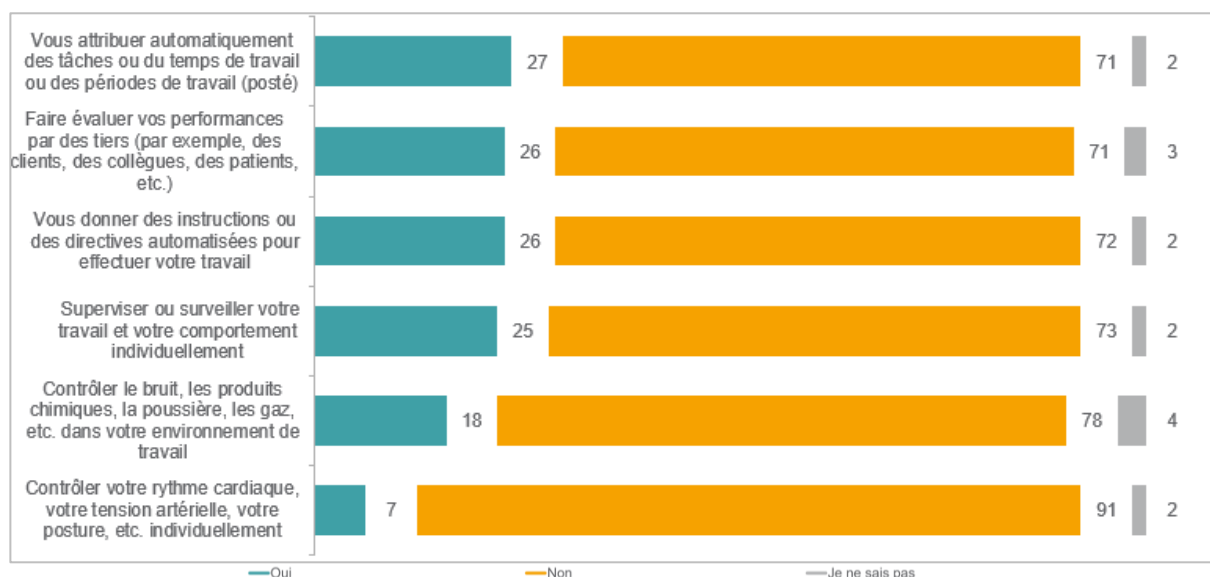
Base: toutes les personnes interrogées, EU-27 (n = 25 688)

¹ Technologies numériques avancées: logiciels ou outils basés sur l'intelligence artificielle, appareils portables, machines ou robots capables de réfléchir et de prendre des décisions, robots qui interagissent avec les travailleurs.

1.2 Répartition, suivi et évaluation du travail effectué au moyen d'appareils numériques

Plus d'un travailleur sur quatre (27 %) déclare que son employeur utilise les technologies numériques pour **lui attribuer automatiquement des tâches, du temps de travail ou des postes**. De même, 26 % **tiers** (par exemple, clients, collègues, patients) et 26 % mentionnent le recours aux **instructions ou directives automatisées pour accomplir leur travail**. Un travailleur sur quatre (25 %) fait état de l'utilisation de technologies numériques à des fins de **supervision ou de suivi du travail et du comportement**. En ce qui concerne la surveillance de l'environnement et de la santé, environ un travailleur sur six (18 %) déclare que les appareils numériques sont utilisés pour **contrôler le bruit, les produits chimiques, les poussières, les gaz, etc. dans l'environnement de travail**; une proportion beaucoup plus faible (7 %) fait état de l'utilisation de ces technologies pour **contrôler leur rythme cardiaque, leur tension artérielle et leur posture**.

Figure 2: question A2 – À votre connaissance, l'organisation pour laquelle vous travaillez utilise-t-elle des technologies numériques pour...? (% EU-27)



Base: toutes les personnes interrogées, EU-27 (n = 25 688)

1.3 Travailleurs de plateformes numériques

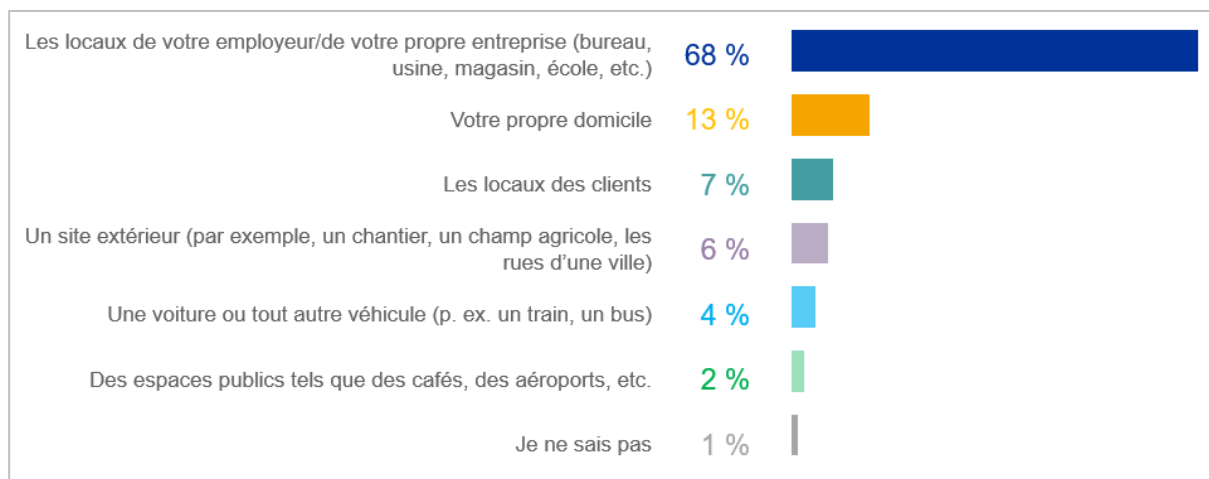
Dans l'ensemble de l'UE, 5 % des travailleurs déclarent avoir gagné au moins une partie de leurs revenus en travaillant pour une plateforme numérique (par exemple, Upwork, Freelancer, Clickworker, PeoplePerHour, Uber, Deliveroo, Handy, TaskRabbit et autres) au cours des 12 derniers mois. Au niveau national, la part des travailleurs ayant gagné au moins une partie de leurs revenus en travaillant pour une plateforme numérique au cours des 12 derniers mois varie entre 1 % en France et 18 % à Malte.

1.4 Travail à distance, hybride et sur site: lieu de travail principal

Dans l'ensemble de l'UE, une majorité des travailleurs (68 %) ont travaillé la plupart du temps dans les locaux de leur employeur/de leur propre entreprise (bureau, usine, magasin, école, etc.) au cours des 12 mois, précédant le travail sur le terrain (+ 3 pp par rapport à avril-mai 2022). Des proportions plus faibles de travailleurs déclarent avoir travaillé, la plupart du temps au cours des 12 derniers mois, depuis leur domicile (13 %), dans les locaux des clients (7 %), sur un site extérieur (par exemple, site de construction, champ agricole, rues d'une ville, 5 %), dans une voiture ou un autre véhicule

(par exemple, un train, un bus, 4 %) ou dans des **espaces publics** tels que des cafés, des aéroports, etc. (2 %).

Figure 3: question DX6 – Dans lequel des lieux suivants avez-vous travaillé la plupart du temps au cours des 12 derniers mois? (Plusieurs réponses autorisées, %; EU-27)



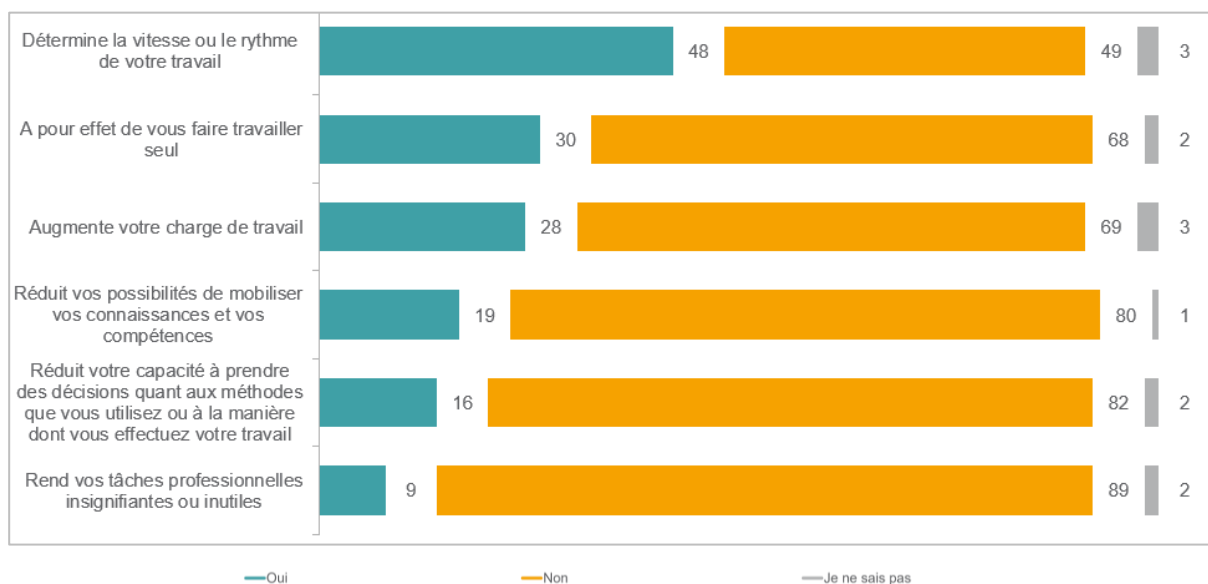
Base: toutes les personnes interrogées, EU-27 (n = 25 688)

1.5 Risques en matière de SST liés à l'utilisation des technologies numériques

Près de la moitié des travailleurs de l'UE (48 %) déclarent que **l'utilisation des technologies numériques sur leur lieu de travail détermine la vitesse ou le rythme de leur travail**. Trois personnes sur dix (30 %) indiquent que ces technologies **les amènent à travailler isolément** et une proportion légèrement inférieure (28 %) fait état d'une **augmentation de la charge de travail**. Moins de deux travailleurs sur dix déclarent que les technologies numériques utilisées sur leur lieu de travail **réduisent leurs possibilités de mobiliser leurs connaissances et compétences** (19 %) ou leur **capacité à prendre des décisions quant aux méthodes qu'ils utilisent ou la manière dont ils effectuent leur travail** (16 %). Une proportion beaucoup plus faible de travailleurs (9 %) affirme que les technologies numériques **rendent leurs tâches professionnelles insignifiantes ou inutiles**.

Dans 17 des 30 pays étudiés, la majorité des travailleurs déclare que l'utilisation des technologies numériques sur leur lieu de travail détermine la vitesse du travail. La proportion de travailleurs partageant ce point de vue varie entre 32 % en Islande et 70 % en Grèce. Environ un travailleur sur deux en Italie (49 %), en Irlande (48 %) et à Malte (48 %) explique que l'utilisation des technologies numériques l'amène à travailler isolément. En Islande, seuls 5 % des travailleurs dressent ce constat. Dans dix pays, au moins 30 % des travailleurs indiquent que l'utilisation des technologies numériques accroît leur charge de travail. Les pourcentages les plus élevés de travailleurs se déclarant dans cette situation sont observés en Autriche (37 %) et en Irlande (36 %), tandis que le pourcentage le plus faible est à nouveau observé en Islande (11 %), suivie par l'Estonie (12 %) et la Tchéquie (14 %).

Figure 4: question A1 – Diriez-vous que l'utilisation des technologies numériques sur votre lieu de travail...?
(%; EU-27)



Base: toutes les personnes interrogées, EU-27 (n = 25 688)

En ce qui concerne les **catégories professionnelles**, il apparaît que 49 % des travailleurs exerçant des professions libérales, techniques ou d'administration de haut niveau et 48 % des personnes exerçant des professions administratives ou dans le domaine de la vente ou des services indiquent que l'utilisation des technologies numériques détermine la vitesse de leur travail, contre 44 % des travailleurs manuels qualifiés, semi-qualifiés ou non qualifiés et des ouvriers agricoles. En revanche, 30 % des travailleurs manuels qualifiés, semi-qualifiés ou non qualifiés et des ouvriers agricoles déclarent que les technologies numériques augmentent leur charge de travail, contre 27 % des employés de bureau, des vendeurs ou des employés dans le domaine des services et des personnes exerçant des professions libérales, techniques ou d'administration de haut niveau. Les travailleurs des **microentreprises (< 10 salariés)** sont davantage susceptibles de déclarer que l'utilisation des technologies numériques sur leur lieu de travail les conduit à travailler isolément: 34 % des travailleurs actifs sur des lieux de travail de petite envergure font état de cette incidence, contre 30 % des travailleurs actifs sur des lieux de travail comptant entre 10 et 49 salariés ou entre 50 et 249 salariés, et 28 % des travailleurs actifs sur des lieux de travail de type grande entreprise comptant plus de 250 salariés.

En ce qui concerne les **secteurs d'activité**, il convient de noter que les travailleurs employés dans les secteurs de l'agriculture, de l'horticulture, de la sylviculture ou de la pêche (35 %) ainsi que de la santé et de l'aide sociale (30 %) sont plus enclins à dire que l'utilisation des technologies numériques accroît leur charge de travail. Ces chiffres contrastent avec les pourcentages plus faibles observés dans d'autres secteurs, notamment dans ceux des technologies de l'information et de la communication, de la finance, des professions libérales, scientifiques ou techniques (25 %) et des services liés à l'éducation (24 %). Le secteur manufacturier ou de l'ingénierie enregistre la proportion la plus élevée de travailleurs déclarant que les technologies numériques déterminent leur vitesse ou leur rythme de travail (51 %); il est suivi de près par les secteurs de l'information, de la communication, de la finance et par celui des professions libérales (50 %). Le risque de travailler seul varie également d'un secteur à l'autre: ce sont les services sociaux, culturels, à la personne et autres (33 %), ainsi que l'agriculture, la fabrication, le commerce/les transports et les technologies de l'information/de la communication (32 %) qui affichent la proportion la plus élevée de travailleurs faisant état de cette incidence. Enfin, les travailleurs de l'agriculture, de l'horticulture, de la sylviculture ou de la pêche sont les plus susceptibles de déclarer que les technologies numériques réduisent les possibilités d'utiliser leurs connaissances et leurs compétences (24 %). En revanche, les personnes travaillant dans le secteur de la fourniture de gaz, d'électricité ou d'eau, des mines ou des carrières sont les moins susceptibles de pointer ce risque du doigt (16 %).

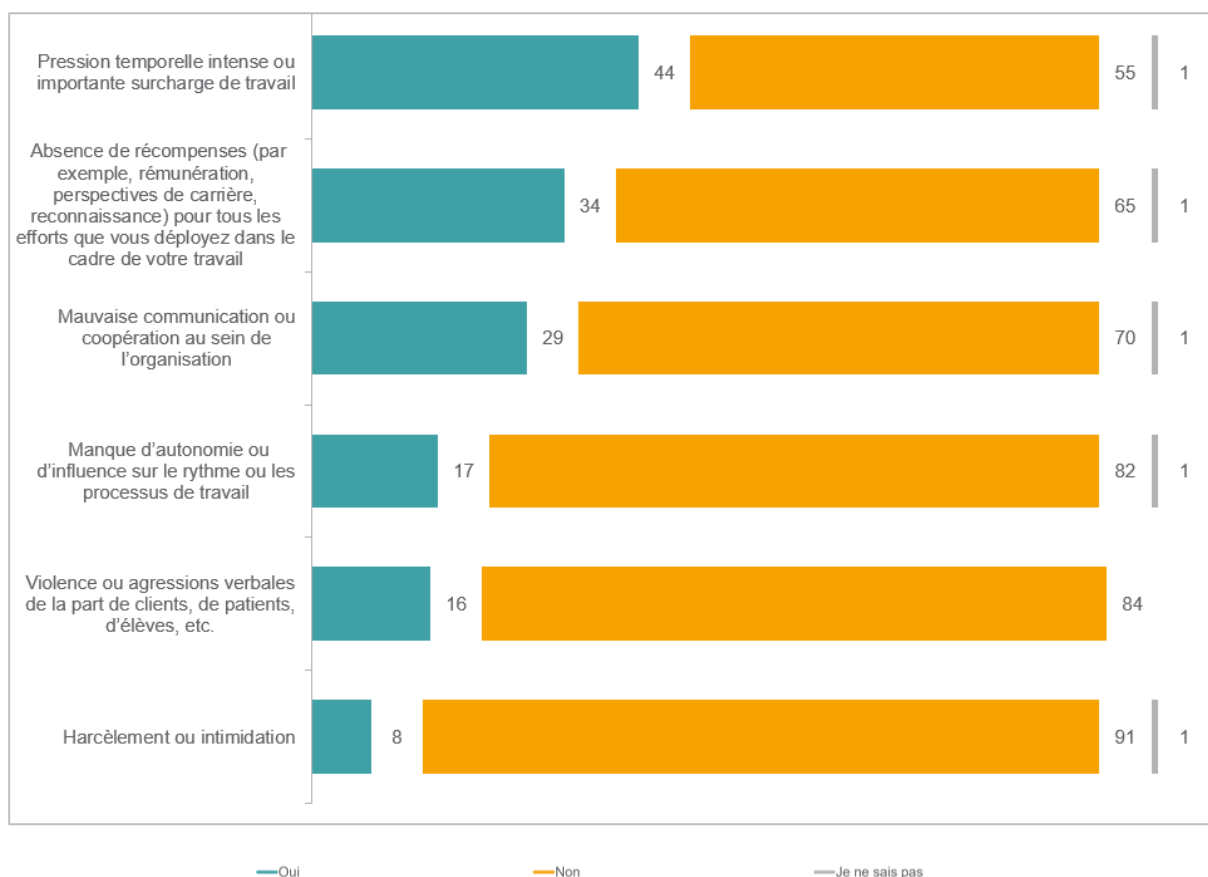
2 Risques psychosociaux et santé mentale sur le lieu de travail

2.1 Facteurs de risque psychosociaux

Plus de quatre travailleurs sur dix dans l'UE (44 %) déclarent être exposés à **d'intenses contraintes de temps ou à une importante surcharge de travail**. Environ un travailleur sur trois (34 %) fait état d'un **manque de récompenses** (par exemple, rémunération, perspectives de carrière, reconnaissance) pour tous les efforts qu'il déploie dans le cadre de son travail. 29 % sont exposés à un **manque de communication ou de coopération au sein de leur organisation**.

Une proportion plus faible de travailleurs déclarent souffrir d'un **manque d'autonomie ou de l'impossibilité d'influencer** son rythme ou les processus de travail (17 %) et 16 % affirment être exposés à des **violences ou à des agressions verbales** de la part de clients, de patients, d'élèves, etc. Enfin, près d'un travailleur sur dix (8 %) déclare avoir été victime de **harcèlement ou d'intimidation** au travail.

Figure 5: question B1 – Diriez-vous que, sur votre lieu de travail, vous êtes exposé aux facteurs suivants? (%; EU-27)



Base: toutes les personnes interrogées, EU-27 (n = 25 688)

Si l'on examine les résultats par **type de profession**, il apparaît que l'exposition à de fortes contraintes de temps ou à une importante surcharge de travail est plus fréquente chez les personnes exerçant des professions libérales, techniques ou d'administration de haut niveau (47 %) que chez les travailleurs qualifiés, semi-qualifiés ou non qualifiés (y compris les ouvriers agricoles, 42 %) et chez les personnes exerçant une activité dans le domaine administratif, de la vente ou des services (43 %).

L'exposition des travailleurs à des facteurs de risques psychosociaux liés au travail varie en fonction de la **taille du lieu de travail**. Par exemple, alors que 32 % des travailleurs de grandes entreprises (250 salariés et plus), 31 % des travailleurs de petites entreprises (de 10 à 49 salariés) et 30 % des travailleurs d'entreprises de taille moyenne (50 à 249 salariés) déclarent être exposés à une mauvaise communication ou coopération au sein de l'organisation, cela ne concerne que 23 % des travailleurs de microentreprises (< 10 salariés).

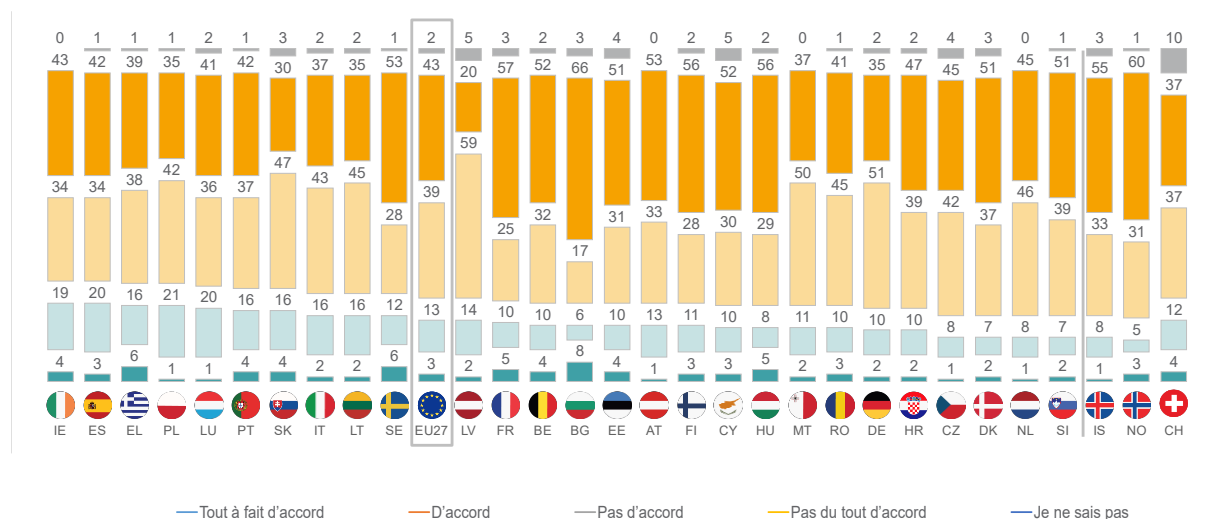
Les travailleurs des **services liés à la santé ou à l'aide sociale** sont les plus exposés aux risques psychosociaux professionnels. Dans ce secteur, 50 % des travailleurs déclarent être confrontés à de fortes contraintes de temps et à une importante surcharge de travail, contre 45 %, en moyenne, dans tous les secteurs. De plus, 41 % déclarent ne pas être récompensés (par exemple, sur le plan de la rémunération, des perspectives de carrière ou de la reconnaissance) pour tous les efforts qu'ils fournissent dans le cadre de leur travail, contre 33 % en moyenne dans tous les secteurs. De même, 25 % des travailleurs des secteurs de la santé et de l'aide sociale déclarent être exposés à de la violence ou à des agressions verbales de la part de clients, de patients, d'élèves, etc., ce qui est nettement supérieur aux 15 %, en moyenne, dans tous les secteurs.

2.2 Perceptions concernant la précarité de l'emploi

Interrogés sur la précarité de l'emploi, un autre facteur de risque psychosocial important, 16 % des **travailleurs** de l'UE s'accordent à dire qu'ils **pourraient perdre leur emploi dans les six prochains mois**. Cependant, la grande majorité des travailleurs de l'UE (82 %) ne partagent pas l'inquiétude de la perte d'emploi potentielle dans un avenir proche.

Les pourcentages les plus élevés de travailleurs estimant qu'ils pourraient perdre leur emploi au cours des six prochains mois sont observés en Irlande et en Espagne (23 % dans les deux cas), en Grèce et en Pologne (22 % dans les deux cas), ainsi qu'au Luxembourg (21 %). En revanche, ce sont les travailleurs qui se trouvent en Tchéquie, au Danemark, en Islande, aux Pays-Bas, en Norvège et en Slovénie qui se sentent les plus en sécurité, puisque seuls 8 à 9 % d'entre eux se déclarent préoccupés par une éventuelle perte d'emploi.

Figure 6: question E2_3 – Êtes-vous d'accord ou non avec les affirmations suivantes concernant le stress et la santé mentale sur votre lieu de travail? Je risque de perdre mon emploi au cours des six prochains mois (% par pays; EU-27 et IS, NO, CH)



Base: toutes les personnes interrogées (n = 28 220)

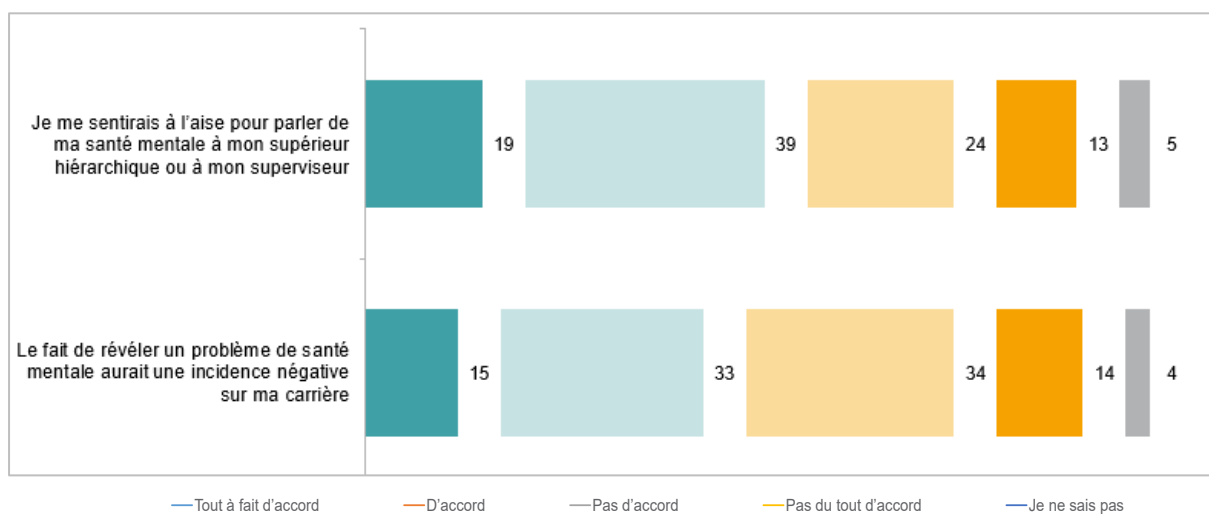
2.3 Parler de la santé mentale au travail

Conformément aux résultats de l'enquête «Le pouls de la SST» menée en avril-mai 2022, les travailleurs de l'ensemble de l'UE présentent des avis partagés quant à la question de savoir si la divulgation **d'un trouble de santé mentale aurait une incidence négative sur leur carrière**: 15 % sont «tout à fait d'accord» et 33 % sont «d'accord» avec cette affirmation, tandis que 14 % ne sont «pas du tout d'accord» et 34 % ne sont «pas d'accord». Cela dit, près de six travailleurs sur dix **se sentiraient à l'aise pour parler de leur santé mentale à leur supérieur hiérarchique ou à leur superviseur** (19 % «tout à fait d'accord» et 39 % «d'accord»).

Une grande majorité des travailleurs en Tchéquie (60 %), en France et en Italie (63 % dans les deux pays), à Chypre (67 %) et en Grèce (69 %) sont «tout à fait d'accord» ou «d'accord» avec l'affirmation selon laquelle le fait de révéler un trouble de santé mentale aurait une incidence négative sur leur carrière. Dans 14 pays, la majorité des travailleurs ne pensent pas que le fait de révéler un problème de santé mentale aurait une incidence négative sur leur carrière. Le niveau total de désaccord est le plus élevé en Islande (82 %), en Hongrie (71 %) et en Suède (70 %).

Environ huit travailleurs sur dix en Finlande (80 %), en Suède (80 %) et au Danemark (81 %) sont «d'accord» ou «tout à fait d'accord» avec le fait qu'ils se sentiraient à l'aise de parler de leur santé mentale à leur supérieur ou à leur superviseur. Au total, moins de la moitié des travailleurs (32 %) en Hongrie affirment en revanche qu'ils se sentiraient à l'aise pour parler d'un trouble de santé mentale à leur supérieur hiérarchique.

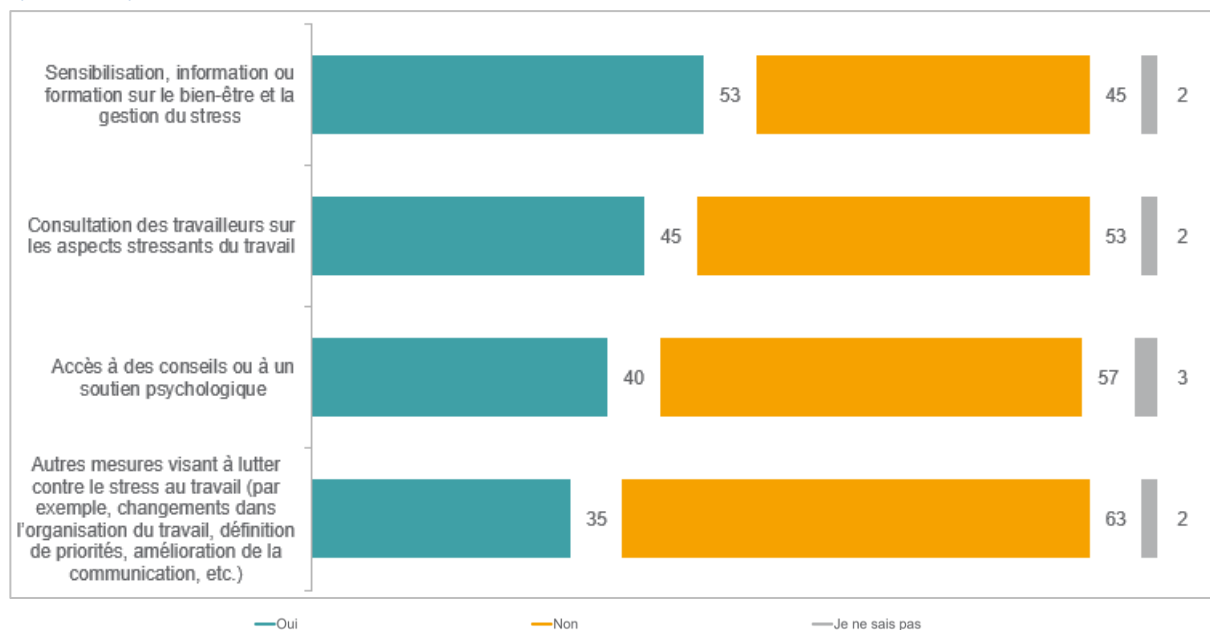
Figure 7: question E2 – Êtes-vous d'accord ou non avec les affirmations suivantes concernant le stress et la santé mentale sur votre lieu de travail? (%; EU-27)



Base: toutes les personnes interrogées, EU-27 (n = 25 688)

2.4 Initiatives visant à lutter contre le stress et les problèmes de santé mentale sur le lieu de travail

Une faible majorité des travailleurs (53 %) indiquent que des **actions de sensibilisation, des informations ou des formations** sur le bien-être et la lutte contre le stress sont menées ou mises à disposition sur leur lieu de travail. 45 % des travailleurs indiquent être **consultés en ce qui concerne les aspects stressants de leur travail** et 40 % avoir **accès à un accompagnement ou à un soutien psychologique**. **D'autres mesures** visant à lutter contre le stress au travail, telles que des changements dans l'organisation du travail, la définition de priorités et une meilleure communication, sont mentionnées par 35 % des travailleurs.

Figure 8: question E1 – L'une des initiatives suivantes est-elle disponible sur votre lieu de travail? (%; EU-27)

Base: toutes les personnes interrogées, EU-27 (n = 25 688)

Les travailleurs exerçant des **professions libérales, techniques ou d'administration de haut niveau** et des **professions administratives ou dans le domaine de la vente ou des services** sont davantage susceptibles de citer la disponibilité d'initiatives de prévention sur leur lieu de travail que les travailleurs qualifiés, semi-qualifiés ou non qualifiés; ce constat prévaut en ce qui concerne la sensibilisation et la formation (citées par 54 % à 56 % des travailleurs exerçant les professions susmentionnées, contre 47 % des travailleurs qualifiés, semi-qualifiés et non qualifiés), l'accompagnement ou le soutien psychologique (41 % contre 33 %) et la consultation des travailleurs quant aux aspects stressants (45 % à 46 % contre 40 %).

Plus l'entreprise est étendue, plus les travailleurs sont susceptibles de mentionner l'existence d'initiatives visant à lutter contre le stress et à améliorer le bien-être sur leur lieu de travail. Par exemple, 66 % des travailleurs des grandes entreprises (250 salariés et plus) déclarent que des initiatives de sensibilisation et de formation sont proposées sur leur lieu de travail, contre 55 % des travailleurs des entreprises de taille moyenne (50 à 249 salariés), 50 % des travailleurs des petites entreprises (10 à 49 salariés) et 42 % des travailleurs des microentreprises (< 10 salariés).

3 Changement climatique et sécurité et santé au travail

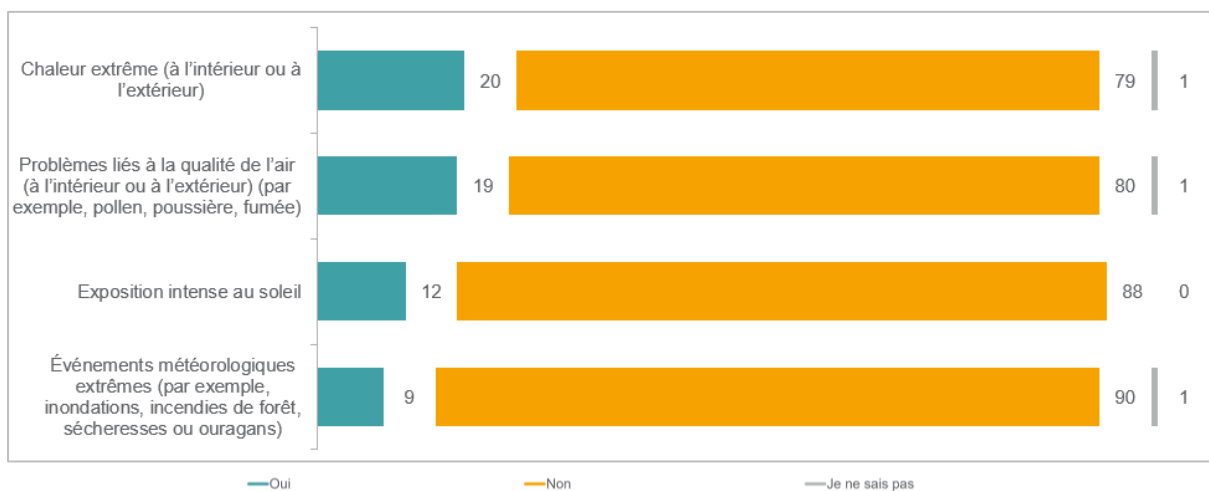
3.1 Exposition à des facteurs de risques liés au changement climatique

Dans l'ensemble de l'UE, 33 % des travailleurs déclarent avoir été **exposés à au moins un facteur de risques lié au changement climatique au travail** au cours des 12 derniers mois. Plus précisément, 20 % des travailleurs déclarent être exposés à une **chaleur extrême** (à l'intérieur ou à l'extérieur) et 19 % à des **problèmes de qualité de l'air** tels que le pollen, la poussière ou la fumée (à l'intérieur ou à l'extérieur). De moindres proportions de travailleurs font état d'une **exposition intense au soleil** (12 %) ou à des **phénomènes météorologiques extrêmes** (par exemple, inondations, incendies de forêt, sécheresses ou ouragans) (9 %)².

La Grèce (35 %) enregistre la proportion la plus élevée de travailleurs ayant été exposés à une chaleur extrême au cours des 12 derniers mois. Elle est suivie par Chypre (30 %), la Croatie (28 %), la Slovaquie et Malte (toutes deux 27 %). À l'autre extrémité du classement par pays, c'est en Norvège (7 %) et en Suède (12 %) que les travailleurs sont les moins susceptibles d'avoir été exposés à une chaleur extrême sur le lieu de travail.

Les pourcentages les plus élevés de travailleurs déclarant être exposés à des problèmes de qualité de l'air intérieur ou extérieur sur le lieu de travail sont observés en Autriche (32 %), en Finlande (31 %) et en Grèce (30 %), suivis de près par Chypre (28 %), la Pologne et Malte (27 % dans les deux cas). En revanche, l'exposition à des problèmes de qualité de l'air au travail est la moins probable chez les travailleurs exerçant leur activité en Allemagne (13 %), en Irlande et en Hongrie (14 % dans les deux cas).

Figure 9: question B2 – Au cours des 12 derniers mois, diriez-vous que vous avez été exposé aux facteurs suivants au travail? (%) EU-27)



Base: toutes les personnes interrogées, EU-27 (n = 25 688)

La majorité des **travailleurs qualifiés, semi-qualifiés ou non qualifiés** ont été exposés à une chaleur extrême (à l'intérieur ou à l'extérieur) (55 %) ou à des problèmes de qualité de l'air (par exemple, pollen, poussière, fumée) (53 %), alors que cela ne s'applique qu'à 10 % des personnes exerçant des professions libérales et administratives. De même, 35 % des travailleurs qualifiés, semi-qualifiés ou non

² L'analyse de critères liés au changement climatique dans le domaine de la sécurité au travail constitue un élément nouveau de l'étude. Les questions abordées dans ce chapitre sont posées pour la première fois dans le cadre de cette enquête, ce qui signifie qu'il n'est pas possible de dégager des tendances à partir de données antérieures.

qualifiés déclarent être exposés à un soleil intense, contre 5 % des personnes exerçant des professions libérales, techniques ou d'administration de haut niveau et des personnes exerçant des professions administratives, ou dans le domaine de la vente ou des services.

L'exposition à des facteurs de risque liés au changement climatique varie également selon les **secteurs**. Ce sont les travailleurs des secteurs de l'agriculture, de l'horticulture, de la sylviculture ou de la pêche qui font état des expositions les plus élevées à la chaleur extrême (à l'intérieur ou à l'extérieur, 35 %), suivis, d'assez loin, par ceux de la construction ou du bâtiment (26 %) et de l'approvisionnement en gaz, en électricité ou en eau, ainsi que par les travailleurs des mines ou des carrières (24 %). D'autres secteurs présentent un niveau d'exposition plus faible (entre 17 % et 21 %). Un schéma semblable est observé en ce qui concerne les problèmes de qualité de l'air intérieur ou extérieur (pollen, poussière ou fumée).

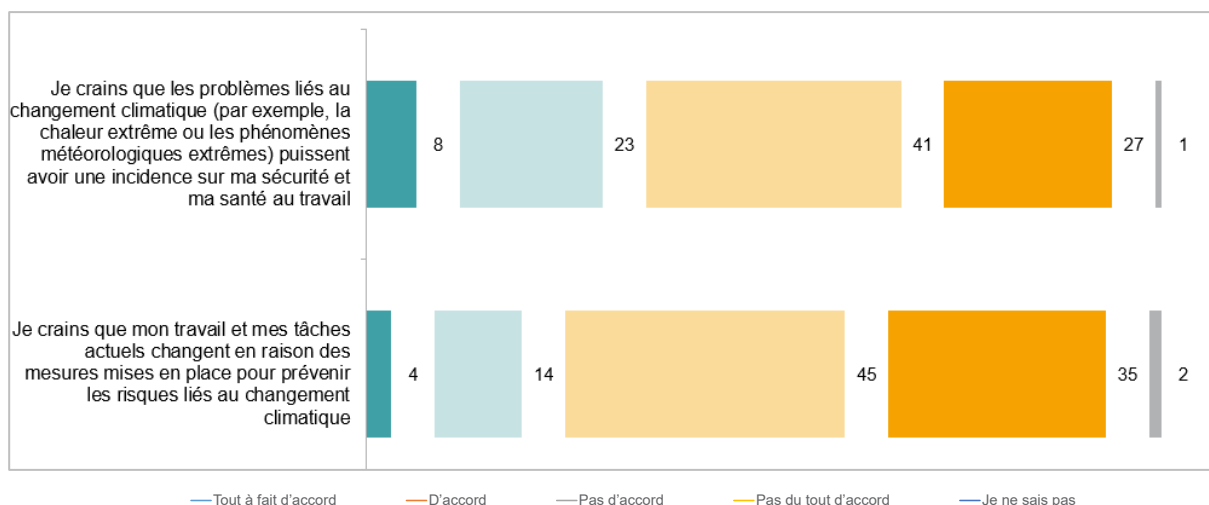
3.2 Préoccupations concernant le changement climatique et la sécurité et la santé au travail

Trois travailleurs sur dix s'accordent pour dire qu'ils **s'inquiètent du fait que les problèmes liés au changement climatique (par exemple, la chaleur extrême ou les phénomènes météorologiques extrêmes) peuvent avoir une incidence sur leur sécurité et leur santé au travail** (8 % sont «tout à fait d'accord» et 23 % sont «d'accord»). En revanche, 68 % ne sont pas d'accord avec cette affirmation (41 % ne sont «pas d'accord» et 27 % ne sont «pas du tout d'accord»). Une proportion plus faible de travailleurs s'accorde à dire qu'ils **craignent que leur emploi et leurs tâches actuels changent en raison des mesures mises en place pour prévenir les risques liés au changement climatique** (4 % sont «tout à fait d'accord» et 14 % sont «d'accord»), tandis qu'une grande majorité (80 %) désapprouve cette affirmation (45 % ne sont «pas d'accord» et 35 % ne sont «pas du tout d'accord»).

C'est en Grèce (51 %) et en Espagne (50 %) que les travailleurs sont les plus susceptibles d'«être tout à fait d'accord» ou d'«être d'accord» avec l'affirmation suivante: «Je crains que les problèmes liés au changement climatique (par exemple, la chaleur extrême ou les phénomènes météorologiques extrêmes) puissent avoir une incidence sur ma sécurité et ma santé au travail». Le niveau global d'accord est également élevé au Portugal (47 %), en Italie (42 %), à Chypre et à Malte (41 % dans les deux cas). Au Danemark et en Islande, en revanche, moins d'un travailleur sur dix (9 % dans les deux pays) approuve cette affirmation, suivis de la Norvège (10 %) et de l'Estonie (15 %).

Les travailleurs du Luxembourg (37 %), suivis de ceux du Portugal (31 %), sont plus susceptibles que leurs homologues d'autres pays d'être «tout à fait d'accord» ou «d'accord» avec l'affirmation suivante: **«J'ai peur que mon emploi et mes tâches actuels changent en raison des mesures mises en place pour prévenir les risques liés au changement climatique»**. En revanche, moins d'un travailleur sur dix est «tout à fait d'accord» ou «d'accord» avec cette affirmation en Estonie (9 %), au Danemark, en Finlande et en Suède (8 % chacun), ainsi qu'en Islande (6 %) et aux Pays-Bas (5 %).

Figure 10: question E2 – Êtes-vous d'accord ou non avec les affirmations suivantes concernant le stress et la santé mentale sur votre lieu de travail? (%; EU-27)



Base: toutes les personnes interrogées, EU-27 (n = 25 688)

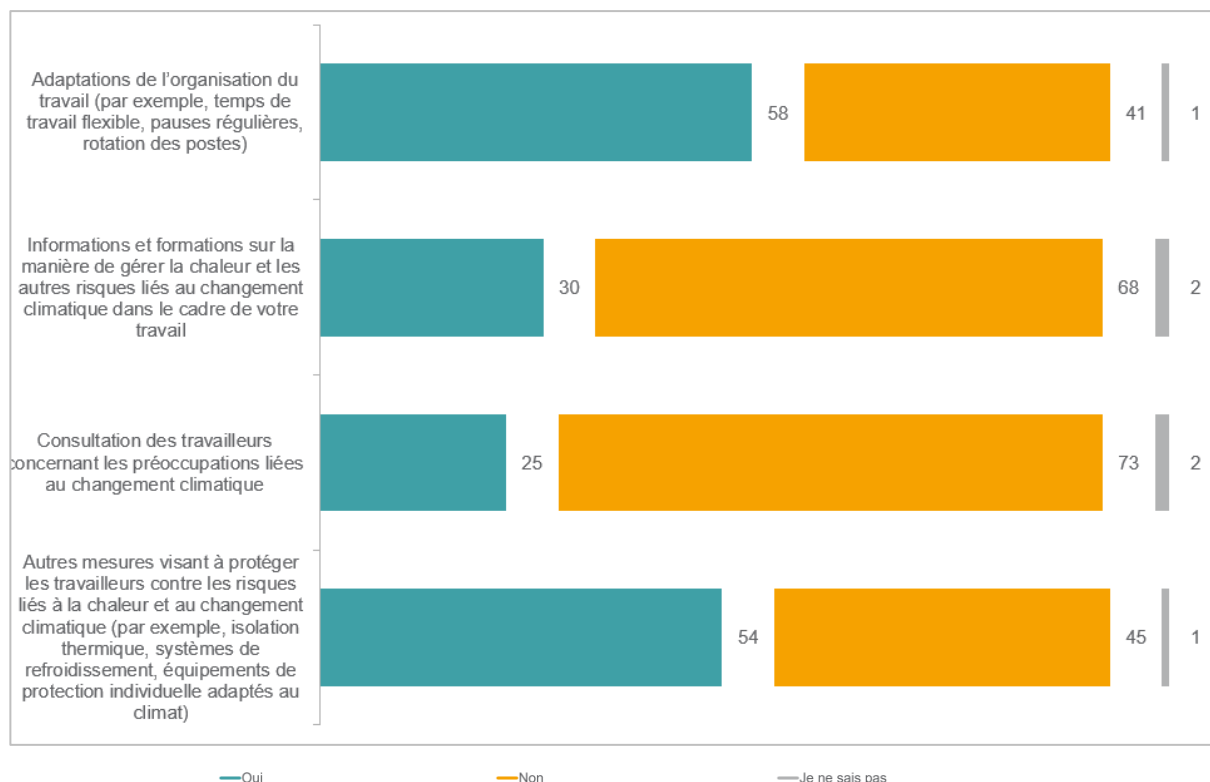
Les travailleurs du **secteur de l'agriculture, de l'horticulture, de la sylviculture ou de la pêche** sont davantage susceptibles de convenir que les questions liées au changement climatique pourront avoir une incidence sur leur sécurité et leur santé au travail (40 % contre 26 à 33 % dans les autres secteurs). De même, les travailleurs des secteurs de l'agriculture, de l'horticulture, de la sylviculture ou de la pêche sont davantage susceptibles de s'accorder sur le fait que leur emploi et leurs tâches actuels pourraient changer en raison des mesures prises pour prévenir les risques liés au changement climatique (29 % contre 16 à 21 % dans les autres secteurs).

3.3 Mesures préventives visant à lutter contre les effets du changement climatique sur la santé

Les ajustements apportés à l'organisation du travail (par exemple, temps de travail flexible, pauses régulières, rotation des postes) constituent la mesure la plus courante pour prévenir le stress thermique et les risques liés au changement climatique au travail, une majorité de travailleurs (58 %) indiquant que de tels dispositifs sont mis en place sur leur lieu de travail. Trois travailleurs sur dix (30 %) mentionnent la disponibilité d'**informations et de formations relatives à la gestion de la chaleur et des autres risques liés au changement climatique dans le cadre de leur travail**. La **consultation des travailleurs concernant les préoccupations liées au changement climatique** est la mesure la moins courante, 25 % des participants indiquant que les travailleurs sont consultés sur leur lieu de travail. Plus de la moitié des travailleurs (54 %) déclarent que **d'autres mesures** de protection contre la chaleur et les risques liés au changement climatique (par exemple, isolation thermique, systèmes de refroidissement, équipements de protection individuelle adaptés au climat) sont disponibles sur leur lieu de travail.

Dans 26 des 30 pays étudiés par l'enquête «Le pouls de la SST», une majorité de travailleurs déclarent que des modifications de l'organisation du travail (par exemple, des horaires de travail flexibles, des pauses régulières, la rotation des postes) sont mises en œuvre sur leur lieu de travail afin de prévenir le stress thermique et les risques liés au changement climatique. Plus de deux tiers des travailleurs déclarent que ce type de mesures sont prises en Lettonie (67 %), au Luxembourg (68 %), aux Pays-Bas (72 %), en Autriche (73 %) et à Malte (76 %). À l'opposé, seul environ un travailleur sur quatre en Islande (26 %) déclare bénéficier de ces mesures.

Figure 11: question E3 – L'une des mesures suivantes visant à prévenir le stress thermique et les risques liés au changement climatique au travail est-elle en vigueur sur votre lieu de travail? (%; EU-27)



Base: toutes les personnes interrogées, EU-27 (n = 25 688)

Les travailleurs qualifiés, semi-qualifiés ou non qualifiés (y compris les travailleurs agricoles) (34 %) sont plus susceptibles de déclarer disposer d'informations et de formations sur la manière de gérer les risques liés à la chaleur et d'autres risques liés au changement climatique dans le cadre de leur travail, que les professions libérales, techniques ou d'administration de haut niveau (28 %) et les personnes exerçant une activité administrative ou dans le domaine de la vente ou des services (29 %). Ces types de travailleurs sont également plus susceptibles que les autres de renseigner des ajustements de l'organisation du travail, tels que des horaires de travail flexibles, des pauses régulières ou la rotation des postes (61 % contre 57 %) et la consultation des travailleurs quant aux préoccupations liées au changement climatique (28 % contre 24 %).

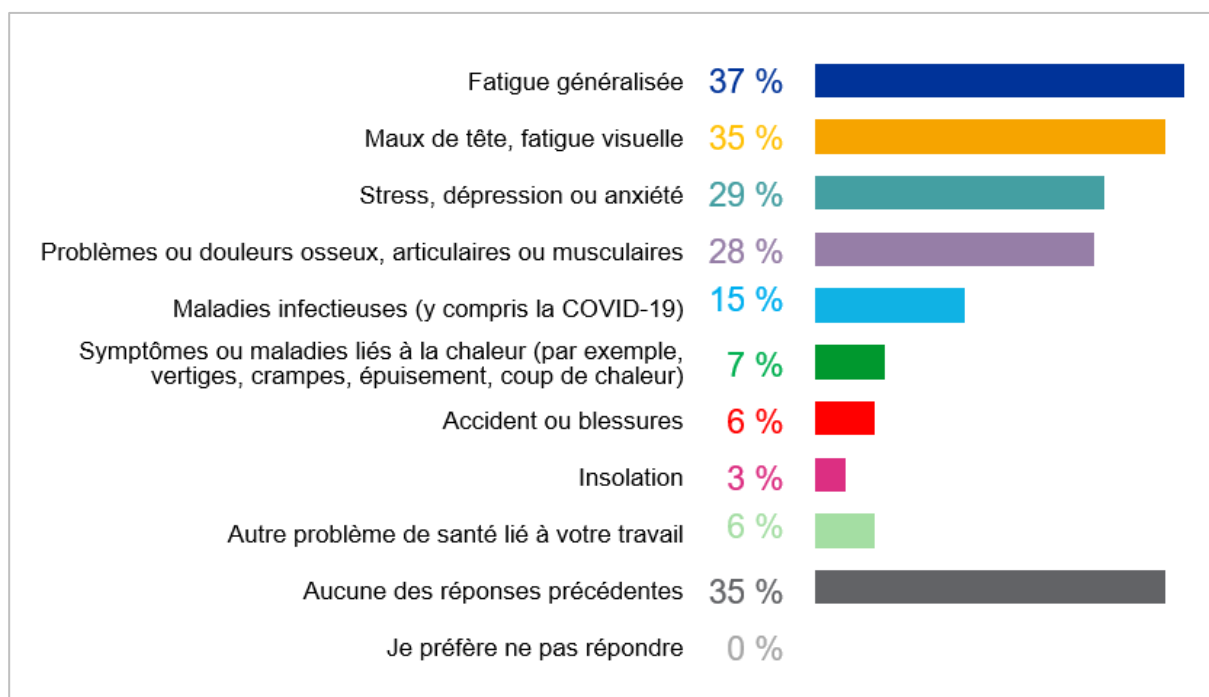
Plus le lieu de travail est étendu, plus les travailleurs sont susceptibles d'avoir accès à des informations et à des formations sur la gestion de la chaleur et d'autres risques liés au changement climatique dans le cadre de leur travail. La proportion de travailleurs faisant état de la disponibilité de cette mesure pour prévenir le stress thermique et les risques liés au changement climatique au travail est de 27 % dans les microentreprises (< 10 salariés), contre 33 % dans les grandes entreprises (plus de 250 salariés).

4 État de santé des travailleurs

Les personnes interrogées dans le cadre de l'enquête «Le pouls de la SST» ont été invitées à indiquer si elles ont déjà souffert de problèmes de santé causés ou aggravés par leur travail. Parmi les neuf problèmes de santé abordés dans l'enquête, les troubles les plus souvent mentionnés par les travailleurs sont la **fatigue généralisée** (37 %), suivie **des maux de tête et de la fatigue oculaire** (35 %), **du stress, de la dépression ou de l'anxiété** (29 %, + 2 pp par rapport à avril-mai 2022) et **des problèmes ou douleurs osseux, articulaires ou musculaires** (28 %, - 2 pp par rapport à avril-mai 2022).

Les **maladies infectieuses**, y compris la COVID-19, sont citées par 15 % des travailleurs comme un problème de santé rencontré au cours des 12 derniers mois, causé ou aggravé par leur travail (- 5 pp par rapport à avril-mai 2022). Moins d'un travailleur sur dix a présenté des **symptômes ou des maladies liés à la chaleur**, tels que des vertiges, des crampes, un épuisement ou un coup de chaleur (7 %), **des accidents ou des blessures** (6 %) et des **insolations** (3 %).

Figure 12: question C1 – Au cours des 12 derniers mois, avez-vous souffert de l'un des problèmes de santé suivants, causés ou aggravés par votre travail? (Plusieurs réponses autorisées, %; EU-27)



Base: toutes les personnes interrogées, EU-27 (n = 25 688)

Les problèmes ou douleurs osseux, articulaires ou musculaires causés ou aggravés par le travail sont plus fréquents chez **les travailleurs qualifiés, semi-qualifiés ou non qualifiés (y compris les travailleurs agricoles)** (34 %) que parmi les personnes exerçant des professions libérales, techniques ou d'administration de haut niveau (26 %) ou des activités dans le domaine administratif, de la vente ou des services (28 %).

L'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA) contribue à faire de l'Europe un lieu de travail plus sûr, plus sain et plus productif. L'Agence mène des activités de recherche et de développement, diffuse des informations fiables, équilibrées et impartiales en matière de sécurité et de santé, et organise des campagnes de sensibilisation à l'échelle de toute l'Europe. Créée par l'Union européenne en 1994 et établie à Bilbao, en Espagne, l'Agence réunit des représentants de la Commission européenne, des gouvernements des États membres, des organisations d'employeurs et de travailleurs, ainsi que des experts réputés des États membres de l'Union et au-delà.

information@osha.europa.eu

<https://osha.europa.eu>